



Prim-Deyranson

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL DE PRIN- DEYRANÇON

Séance ordinaire du jeudi 17 octobre 2013

Département des  
Deux - Sèvres  
Arrondissement de  
**NIORT**  
Commune  
**PRIN-DEYRANÇON**

**Date de convocation :**  
8 octobre 2013  
**Date d'affichage :**  
8 octobre 2013  
**Nombre de Conseillers**  
En exercice : 15  
Présents : 13  
Volants : 14  
Exprimés : 14  
Pour : 14  
Contre : 00  
Abstention : 00

**DCM-32-17102013**

**Objet : 7 10 2**

**VOIRIE**

**TRAVAUX  
D'ENFOUSSEMENT  
DES RÉSEAUX  
GRANDE RUE  
IMPASSE DE LA  
GARE & MAIRIE**

**Prise en charge de  
la nouvelle  
longueur câblage**

L'an deux mille treize le jeudi 17 octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Prim-Deyranson, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Jacques MORISSET,

Présents :  
Monsieur Jacques MORISSET, Maire ;

Mesdames Marie-Chantal CHAIGNEAU, Françoise SERVANT Monsieur Gilles MERLET Adjoint ;

Mesdames Valérie BONNET, Corinne MORIN, Claude HAMAIDE, Messieurs Jean-Luc COLIN, Olivier D'ARAUJO, Gérard LAMBERTON, Christian MORISSET, Bernard RAYVARD, Laurent VANPOUCHE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent représenté :  
Monsieur Romain RABUSSEAU donne pouvoir à Monsieur Jacques MORISSET.

Absent : Charles TANGYE

Monsieur Olivier D'ARAUJO a été élu secrétaire de séance.

Le Maire informe le conseil municipal que les travaux d'enfouissement ont débuté le mardi 8 octobre dernier, un devis complémentaire pour l'éclairage public concernant la modification de la longueur câblage a été établi par l'entreprise COFELYNEO. Ce nouveau métrage entraîne une incidence financière, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'abroger la délibération **DCM-15-30052013** et de prendre en charge l'ensemble de l'opération poste par poste comme suit :

Dépenses	Montant H.T	Financement	Montant HT
Electricité	122 000 €	Syndicat mauze	117 000 €
		Commune	5 000 €
France télécom	26 162 €	Commune	<b>33 200 €</b>
Eclairage public	41 767 €		
Etudes maitre d'oeuvre	3 470 €	CAN	38 199 €
Total	193 399 €		193 399 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, valide le nouvel estimatif du montant des travaux de l'opération.

Autorise le maire à déposer à nouveau auprès de la CAN la demande de subvention pour la partie enfouissement réseaux téléphone et éclairage public.

Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à l'opération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an susdits.

Pour copie conforme,

Maire, Jacques MORISSET



Accusé de réception en préfecture  
079-217902204-20131025-dcm-32-17102013  
-DE  
Date de télétransmission : 25/10/2013  
Date de réception préfecture : 25/10/2013